



EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

OBJET : N° 34bis

RAPPORTEUR : *Monsieur Le MAIRE*

INTITULE : *PERSONNEL COMMUNAL. DISPOSITIONS DIVERSES. CRÉATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS.*

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 29 Septembre 2022 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; Mme DROBINOHA ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme CHATELAIN ;
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M.LE MAIRE
M. MOAMMIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE
M. BAVENCOFFE qui a donné procuration à Mme LABADENS
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme LIENARD
Mme BRIQUET qui a donné procuration à Mme GAILLARD
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme WIART
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS
M. SIMPERE
Mme DEMONTFAUCON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alban DOBREMETS

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

➤ Suite à l'appel à candidatures lancé en raison de la vacante du poste (mutation) du Technicien bâtiment (catégorie B) à temps complet au sein de la direction des services techniques et en l'absence de candidatures de fonctionnaire ou de lauréat de concours, il est proposé que cet emploi soit occupé par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Compte tenu du profil du candidat pressenti qui justifie d'une expérience professionnelle probante, il est proposé de fixer le niveau de rémunération du poste par référence à la grille indiciaire du grade de Technicien principal de 2^{ème} classe et de dire que l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire ainsi que des primes et indemnités mises en place en faveur des agents municipaux.

➤ Par ailleurs, il vous est proposé :

-à compter du 3 octobre 2022 : la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 28h00/semaine qui sera chargé de la gestion de la billetterie des spectacles du Théâtre. Ce poste sera pourvu par un fonctionnaire par voie de mutation

-à compter du 1^{er} novembre 2022, la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 30h00 (groupe scolaire Malraux)

-à compter du 1^{er} février 2023 : la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 25h00 (groupe scolaire Malraux).

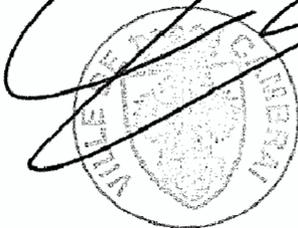
La dépense sera inscrite au chapitre charges du personnel des exercices 2022 et suivants.

Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN

Le Secrétaire de Service

Albans Dobremetz



Pour le Maire,
M. Pierre-Antoine VILLAIN
Adjoint au Maire délégué au Personnel

